

L'Université de la Sarre suspend jusqu'au 24 avril toutes ses activités en présentiel

Les activités présentielles d'enseignement, de recherche et de gestion/administration à l'Université de la Sarre seront suspendues jusqu'au 24 avril 2020, afin de lutter contre la propagation du coronavirus. Tous les examens en présentiel sont suspendus à titre provisoire jusqu'au 24 avril 2020. La reprise des cours magistraux en présentiel est prévue pour le 4 mai prochain.

Dans les cas particuliers urgents, les examinatrices et les examinateurs pourront décider, en accord avec les étudiants concernés, d'organiser des épreuves orales par visioconférence. Ils pourront pour ce faire employer les systèmes couramment proposés dans le commerce. Les bureaux des examens sont invités à proposer un report de durée équivalente pour les délais de rédaction des mémoires en cours (mémoires de recherche (Hausarbeiten), mémoires de Bachelor, de Master ou en vue d'un examen d'État).

Les travaux de recherche à l'Université doivent être organisés de manière à ne nécessiter aucune présence sur les sites de l'Université de la Sarre, ce qui inclut également les laboratoires de recherche de l'Université situés dans des locaux extérieurs à cette dernière, par ex. dans les bâtiments du Centre hospitalier universitaire de la Sarre (UKS). Les infrastructures de recherche importantes doivent être préservées. Les activités de recherche essentielles sont maintenues dans la mesure du possible ; celles-ci incluent les activités en lien avec la recherche sur la pandémie actuelle liée au coronavirus et sur le diagnostic clinique utilisable, ainsi que les activités de recherche à long terme pouvant être compliquées à réorganiser ou dont l'interruption entraînerait la perte de données sensibles très importantes. Dans la mesure du possible, les études scientifiques et cliniques particulièrement complexes ne doivent pas non plus être perturbées.

La capacité de travail de l'Université en situation de crise est organisée conformément au plan en cas de pandémie qui entrera en vigueur à compter du 17 mars, et qui contient également des plans d'urgence plus détaillés pour tous les départements de l'Université. Les mesures mises en place ont été adoptées dans le contexte de la fermeture des établissements d'enseignement supérieur annoncée par le Land de Sarre en date du 17 mars, et en vue de maintenir un fonctionnement minimum.

Nous comptons sur votre compréhension et sur votre patience. En cette période de crise, il faudra un certain temps pour que tous les points de détail puissent être éclaircis. De plus amples informations vous seront fournies prochainement ici:

www.uni-saarland.de/fr/page/coronavirus